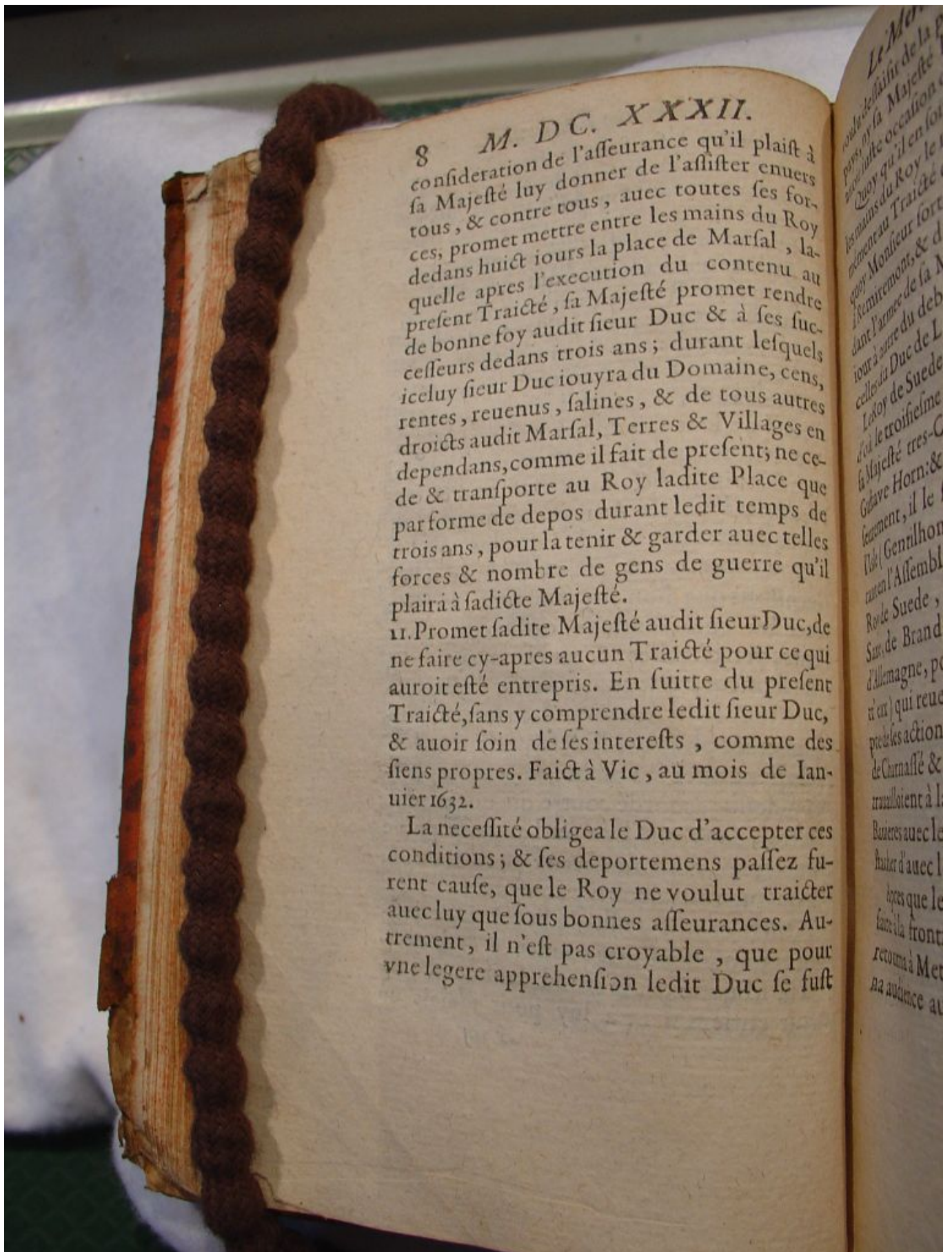


1632\_008.jpg

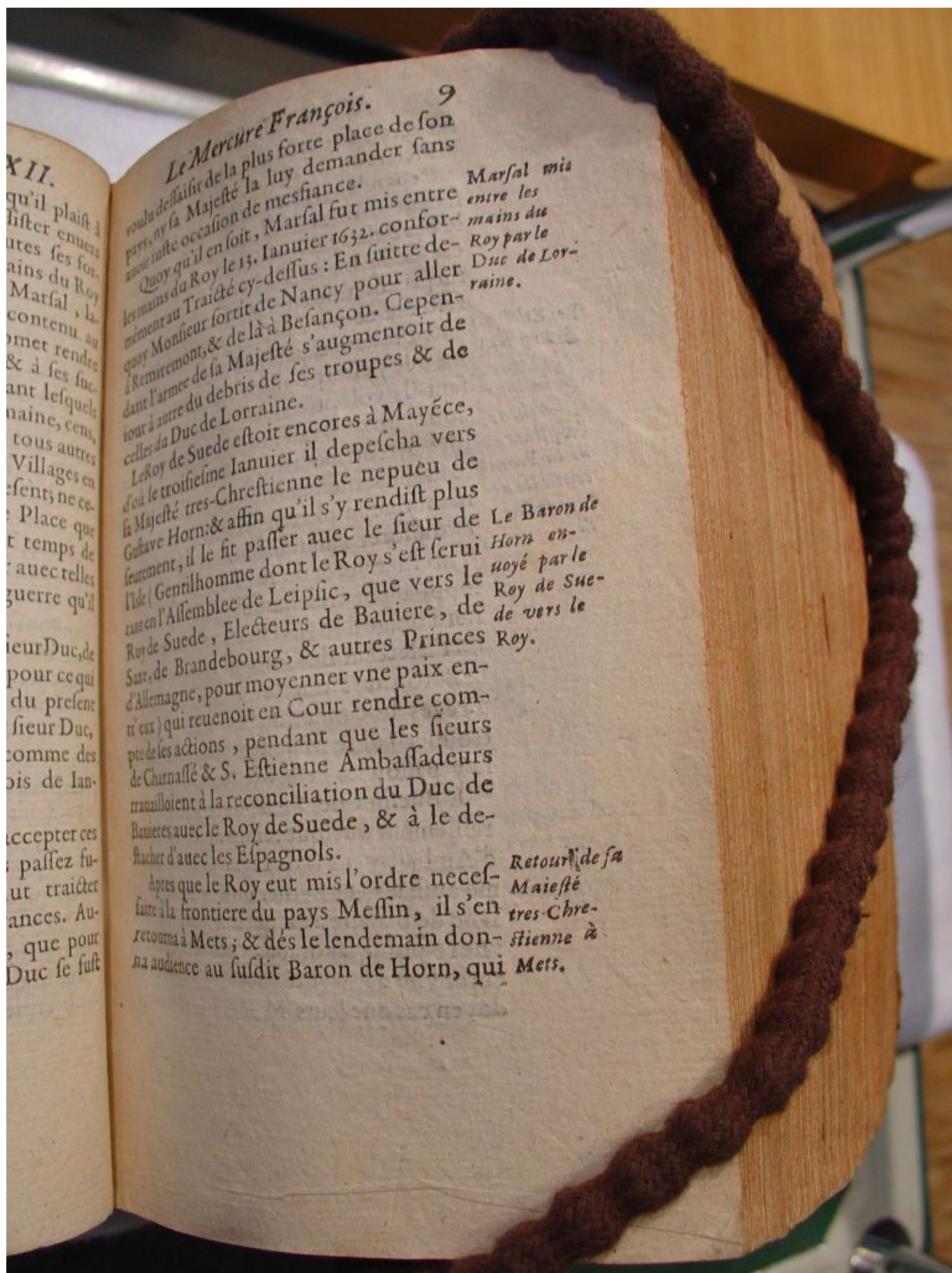


8 M. DC. XXXII.  
consideration de l'asseurance qu'il plaist à  
sa Majesté luy donner de l'assister enuers  
tous, & contre tous, avec toutes ses for-  
ces, promettre entre les mains du Roy  
dedans huit iours la place de Marsal, la-  
quelle apres l'execution du contenu au  
present Traicté, sa Majesté promet rendre  
de bonne foy audit sieur Duc & à ses suc-  
cesseurs dedans trois ans; durant lesquels  
iceluy sieur Duc iouyra du Domaine, cens,  
rentes, reuenus, salines, & de tous autres  
droicts audit Marsal, Terres & Villages en  
dependans, comme il fait de present; ne ce-  
de & transporte au Roy ladite Place que  
par forme de depos durant ledit temps de  
trois ans, pour la tenir & garder avec telles  
forces & nombre de gens de guerre qu'il  
plaira à sadicte Majesté.  
II. Promettre sadicte Majesté audit sieur Duc, de  
ne faire cy-apres aucun Traicté pour ce qui  
auroit esté entrepris. En suite du present  
Traicté, sans y comprendre ledit sieur Duc,  
& auoir soin de ses interests, comme des  
siens propres. Faict à Vic, au mois de Ian-  
uier 1632.  
La necessité obligea le Duc d'accepter ces  
conditions; & ses deportemens passez fu-  
rent cause, que le Roy ne voulut traicter  
avec luy que sous bonnes assureances. Au-  
trement, il n'est pas croyable, que pour  
vne legere apprehension ledit Duc se fust

Le Mo  
pays, sa Majesté  
occasion  
le Roy le  
les mains du Traicté  
Monsieur fort  
Remont, & d  
dans l'armée de sa M  
jour à autre du deb  
celles du Duc de L  
Le Roy de Suede  
à la le troisieme  
la Majesté tres-C  
Gustave Horn: &  
seulement, il le  
le Gennilhon  
dans l'Assembl  
Roy de Suede,  
Suz de Brand  
d'Allemagne, p  
et en qui reue  
pre des action  
de Carnassé &  
travailloient à l  
Bastilles avec le  
traicté avec l  
types que le  
fait à front  
retourna à Met  
sa audience au

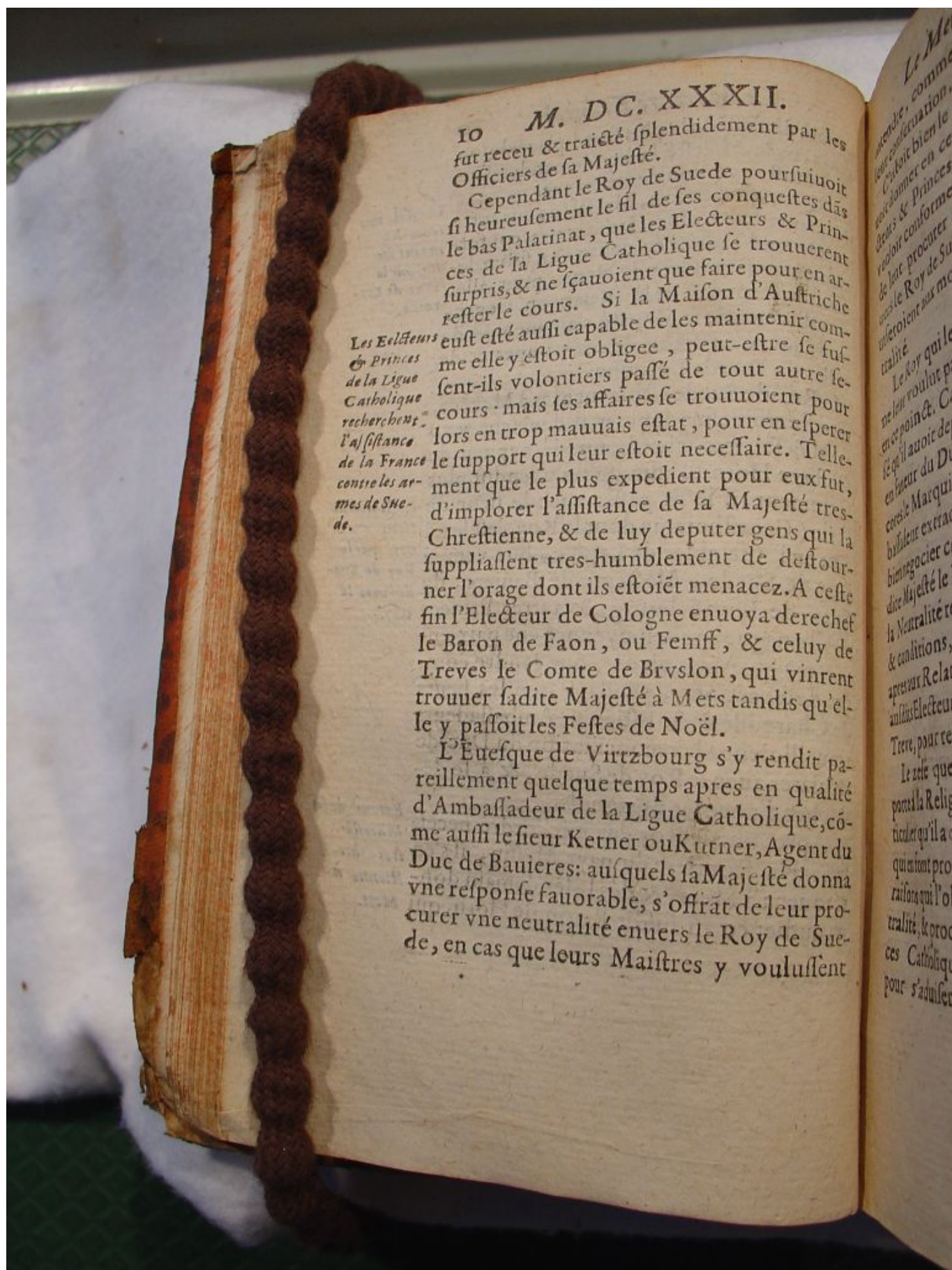


1632\_009.jpg



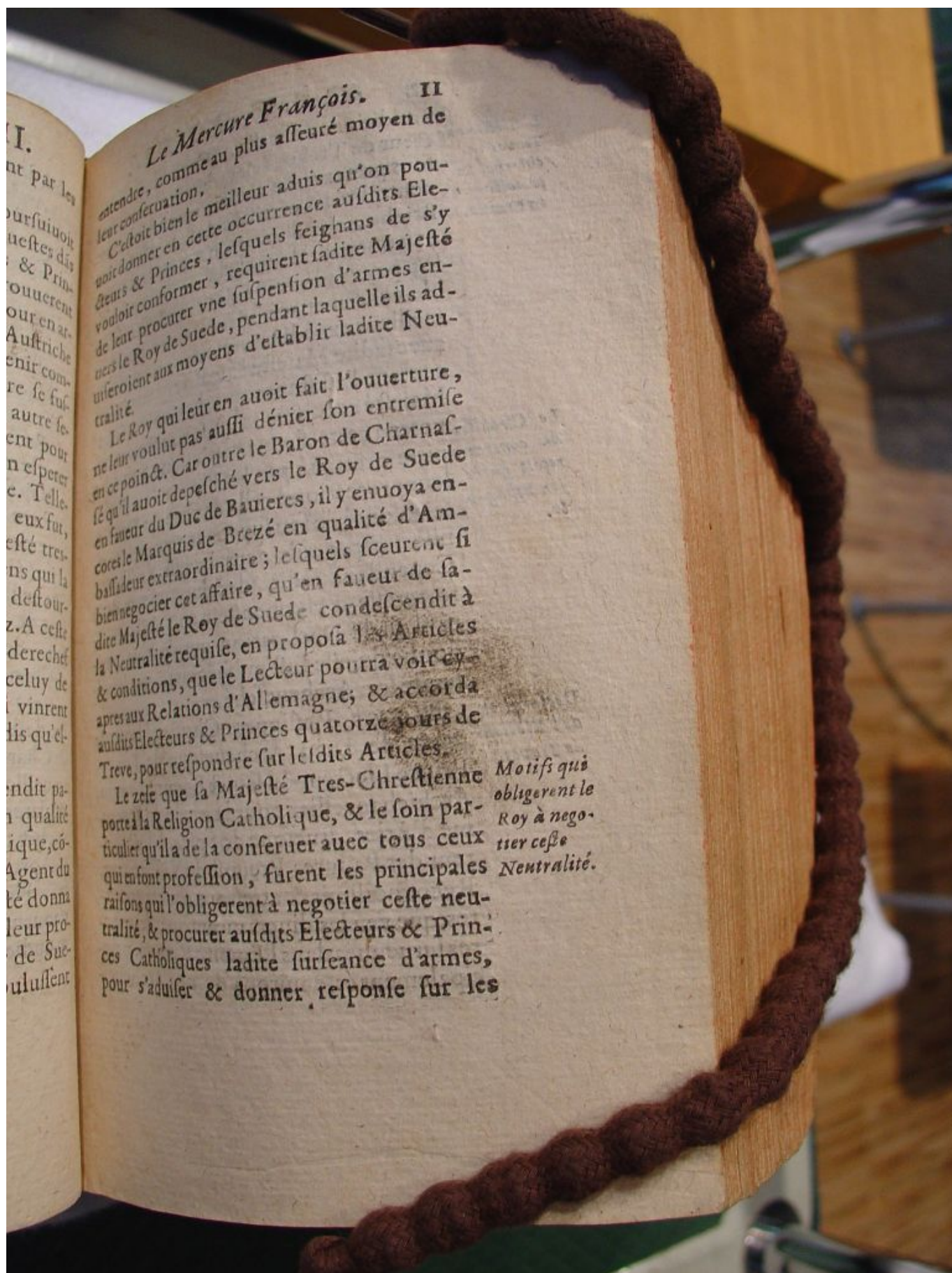


1632\_010.jpg



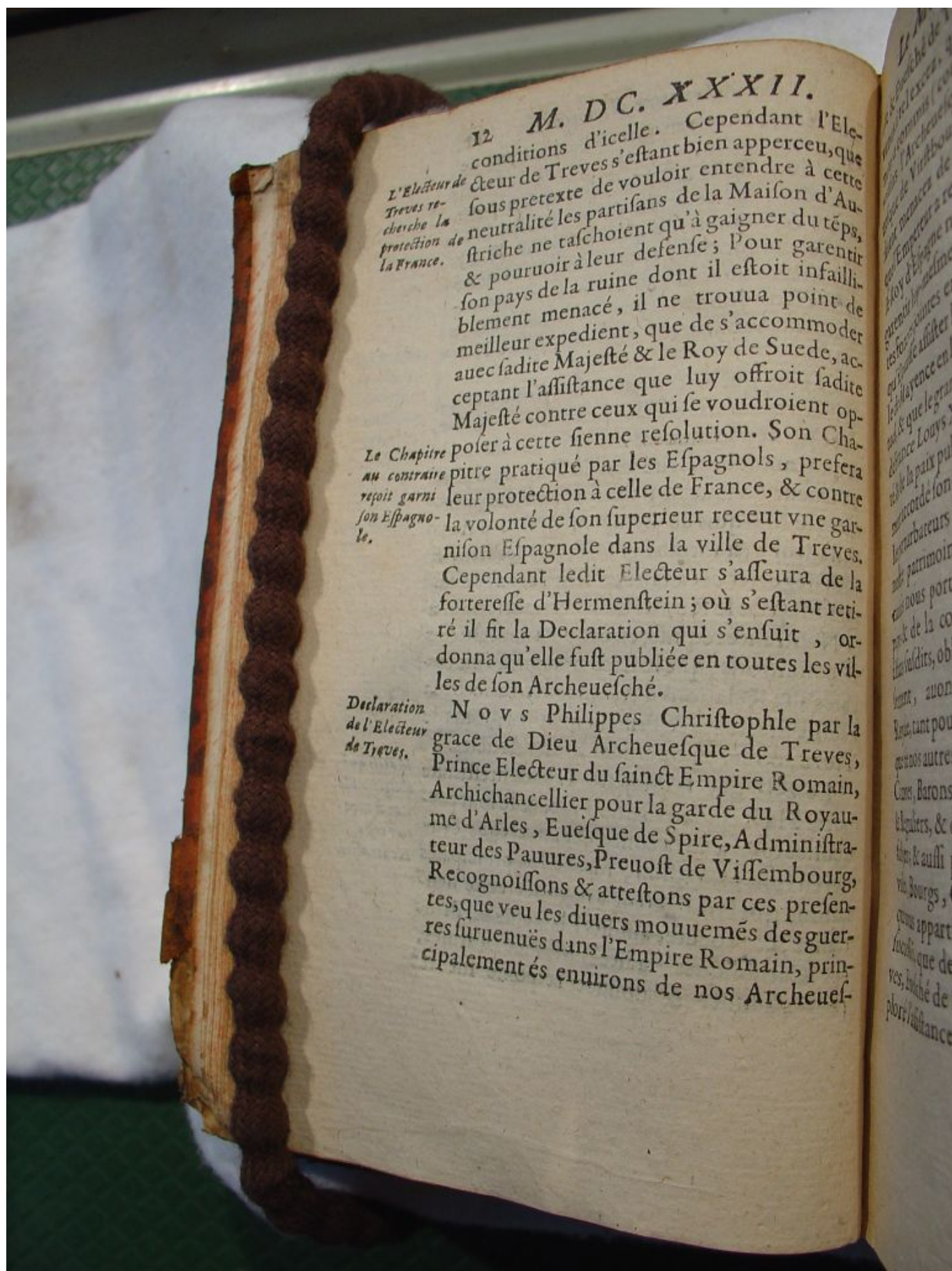


1632\_011.jpg



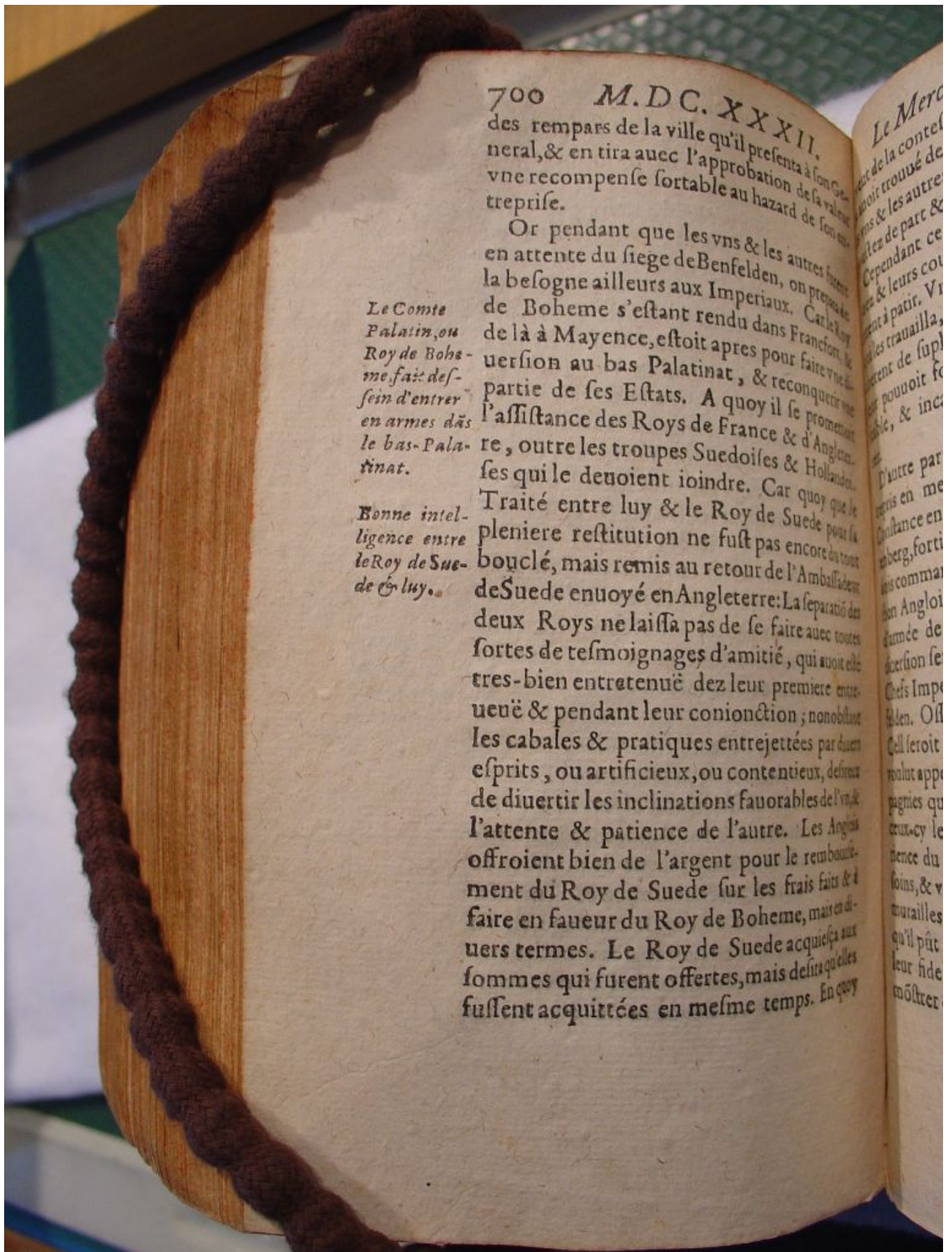


1632\_012.jpg



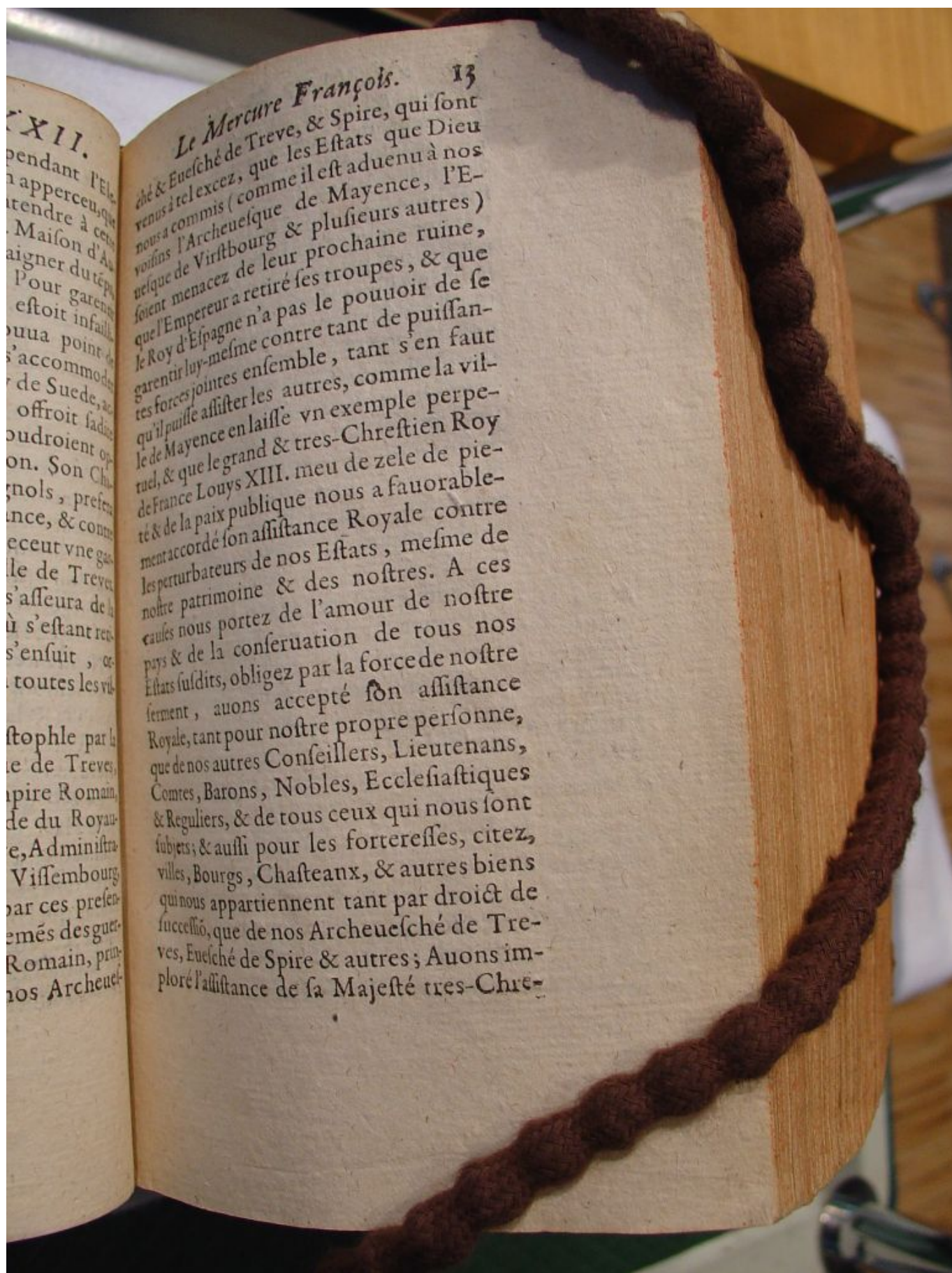


1632\_700.jpg



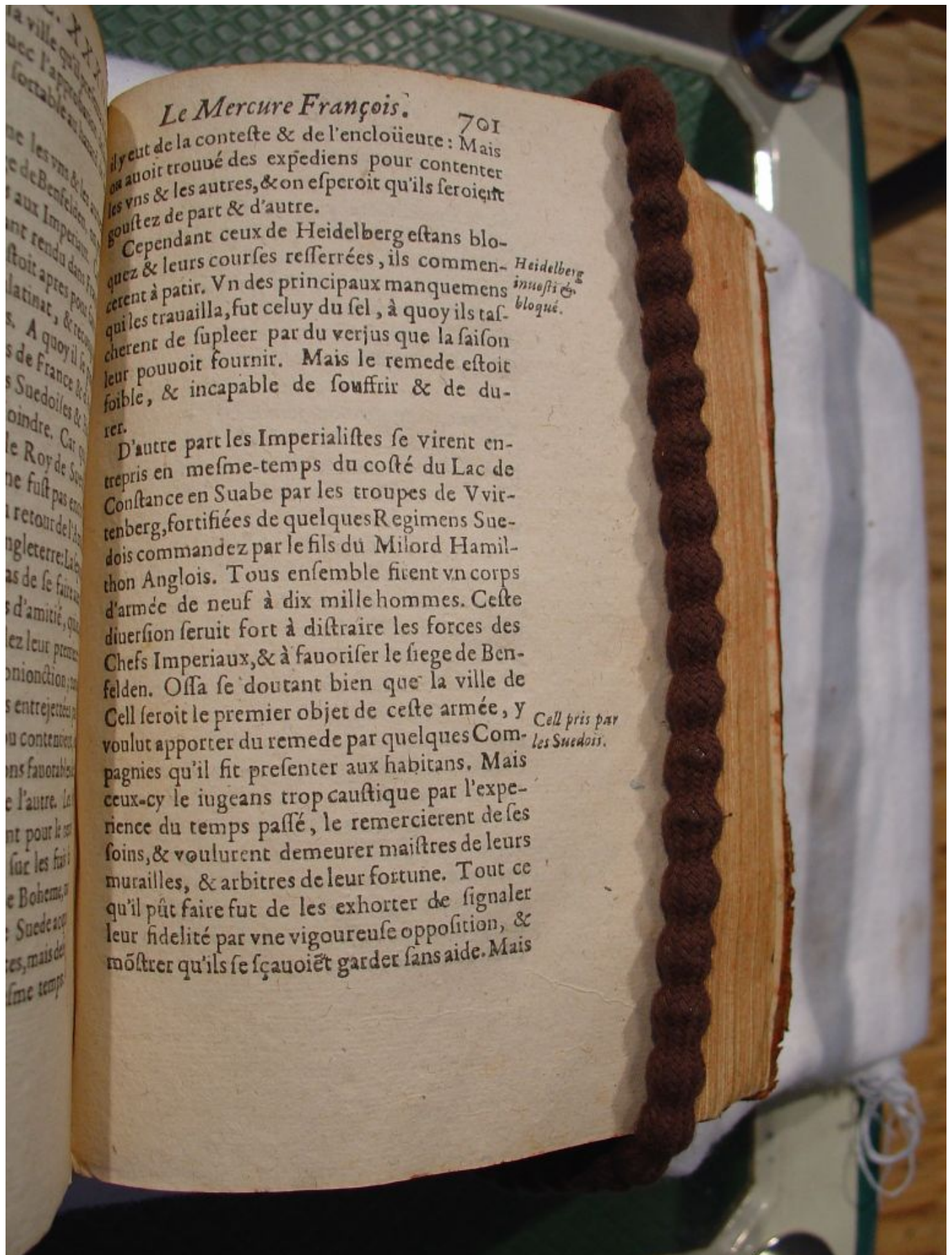


1632\_013.jpg





1632\_701.jpg



*Le Mercure François.* 701

il y eut de la conteste & de l'enclouëure : Mais on auoit trouué des expédiens pour contenter les vns & les autres, & on esperoit qu'ils seroient goustez de part & d'autre.

Cependant ceux de Heidelberg estans bloquez & leurs courtes resserrées, ils commencerent à patir. Vn des principaux manquemens qui les trouua, fut celuy du sel, à quoy ils tâcherent de supleer par du verjus que la saison leur pouuoit fournir. Mais le remede estoit foible, & incapable de souffrir & de durer.

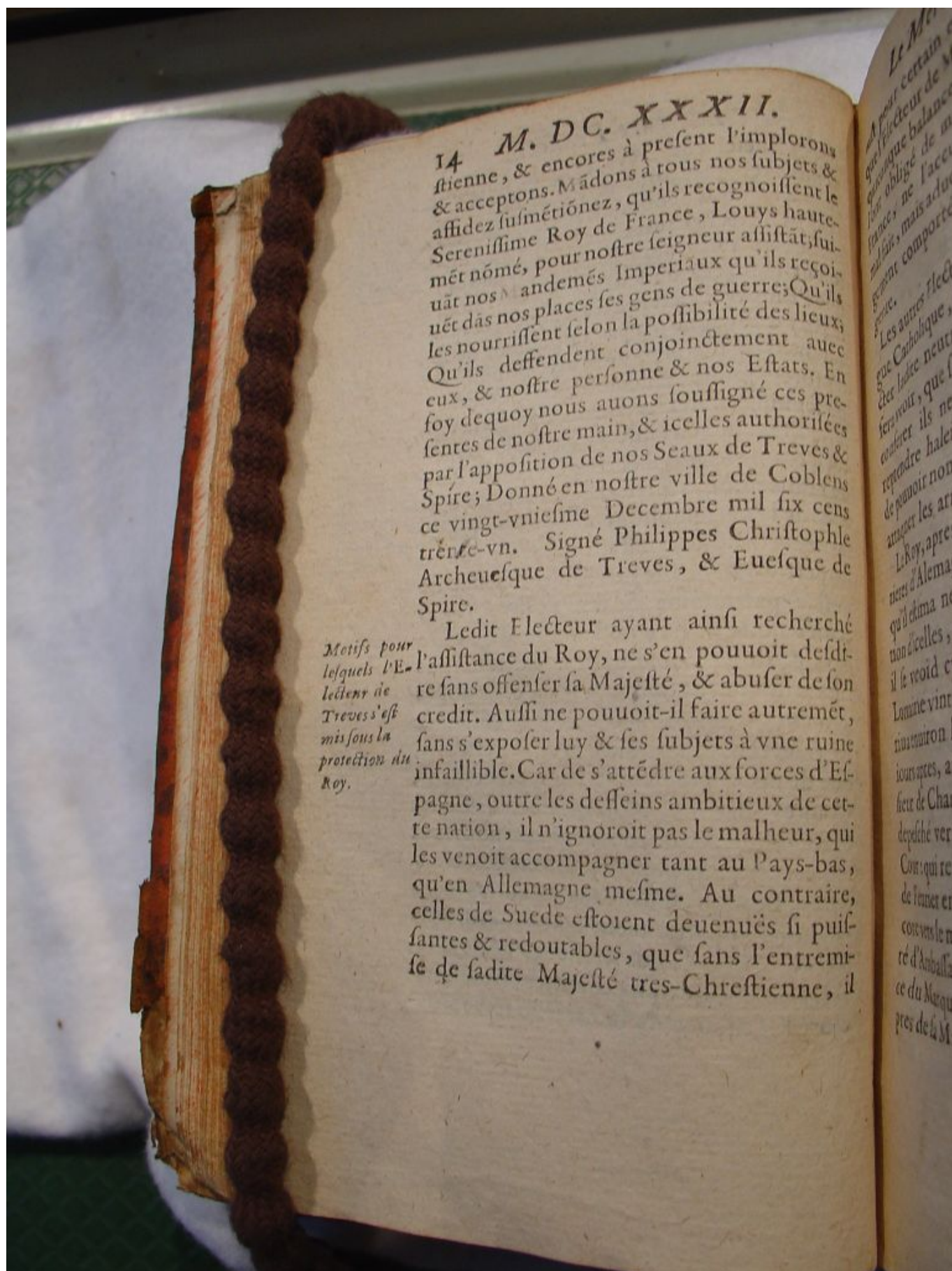
*Heidelberg  
inuesti &  
bloqué.*

D'autre part les Imperialistes se virent entrepris en mesme-temps du costé du Lac de Constance en Suabe par les troupes de Vvirtemberg, fortifiées de quelques Regimens Suedois commandez par le fils du Milord Hamilton Anglois. Tous ensemble firent vn corps d'armée de neuf à dix mille hommes. Ceste diuersion seruit fort à distraire les forces des Chefs Imperiaux, & à fauoriser le siege de Bensfelden. Ossa se doutant bien que la ville de Cell seroit le premier objet de ceste armée, y voulut apporter du remede par quelques Compagnies qu'il fit presenter aux habitans. Mais ceux-cy le iugeans trop caustique par l'experience du temps passé, le remercierent de ses soins, & voulurent demeurer maistres de leurs murailles, & arbitres de leur fortune. Tout ce qu'il pût faire fut de les exhorter de signaler leur fidelité par vne vigoureuse opposition, & môstrer qu'ils se scauoient garder sans aide. Mais

*Cell pris par  
les Suedois.*



1632\_014.jpg



14 M. DC. XXXII.  
stienne, & encores à present l'implorons  
& acceptons. Mādons à tous nos subjets &  
affidez susmētionez, qu'ils recognoissent le  
Serenissime Roy de France, Louys haute-  
mēt nōmé, pour nostre seigneur assistāt, sui-  
uāt nos andemēs Imperiaux qu'ils reçoï-  
uēt dās nos places ses gens de guerre; Qu'ils  
les nourrissent selon la possibilité des lieux;  
Qu'ils deffendent conjointement avec  
eux, & nostre personne & nos Estats. En  
prey dequoy nous auons souffigné ces pre-  
sentes de nostre main, & icelles autorisées  
par l'apposition de nos Seaux de Treves &  
Spire; Donnē en nostre ville de Coblens  
ce vingt-vniefme Decembre mil six cens  
trēte-vn. Signē Philippes Christophle  
Archeuesque de Treves, & Euesque de  
Spire.

*Motifs pour  
lesquels l'E-  
lecteur de  
Treves s'est  
mis sous la  
protection du  
Roy.*

Ledit Electeur ayant ainsi recherché  
l'assistance du Roy, ne s'en pouuoit desdi-  
re sans offenser sa Majesté, & abuser de son  
credit. Aussi ne pouuoit-il faire autremēt,  
sans s'exposer luy & ses subjets à vne ruine  
infaillible. Car de s'attēdre aux forces d'Es-  
pagne, outre les desseins ambitieux de cet-  
te nation, il n'ignoroit pas le malheur, qui  
les venoit accompagner tant au Pays-bas,  
qu'en Allemagne mesme. Au contraire,  
celles de Suede estoient deuenues si puis-  
santes & redoutables, que sans l'entremi-  
se de sadite Majesté tres-Chrestienne, il

*Le M... pour certain e  
quel Electeur de M  
pour que balance  
non obligé de me  
France, ne l'aceu  
malin, mais adue  
pouvent comportē  
France.  
Les autres Elect  
que Catholique,  
des l'acte neut  
tenir voir, que fo  
coater ils ne  
reprendre halei  
de pouoir non  
amiser les arm  
Le Roy, apres  
niers d'Alemag  
qu'il estima ne  
tion d'elles, s  
il le void cy  
Lamine vint  
trouuon l  
iours apes, al  
fiers de Char  
depelché vers  
Cout qui rep  
de l'amer en  
cor vers le m  
re d'Ambassa  
ce du Marqu  
pres de la Ma*



1632\_702.jpg



702 M. DC. XXXII.  
les mouuemens de ceux de Cell parurent bien-  
toft, dez que l'approche de ceste armée pût ren-  
dre leur declaration feure. La premiere ten-  
made fut fuffifante pour les faire parler d'ac-  
cord, ne desirans autre chose que de se deui-  
de quatre cens hommes qu'ils auoient fur les  
bras dez long-temps. Et quoy que ceux-cy  
vouluffent faire les mauuais, ils n'auoient pas  
dequoy gourmander vne populace forte & re-  
foluë, sur tout l'ennemi estant aux portes, de  
forte qu'ils furent contrains d'aprouuer ce  
qu'ils ne pouuoient empescher.  
La prise de Cell accōmoda fort ceste armée,  
la place luy pouuant seruir de magazin & de re-  
traite au besoin. Les Suedois y trouuerent  
vingt-deux pieces de Canon, des greniers bien  
fournis, & vne fortification reguliere qu'Olla  
auoit pris peine de mettre en train, qui leur ser-  
uit pour affermer leur conqueſte. L'Abaye de  
Richenau située au Lac de Conſtance dans vne  
Iſle de deux heures de chemin de largeur, ſouſ-  
le branle de Cell, & compoſa ſans marchand.  
La ville d'Vberlingue n'en fit pas de meſme,  
mais teſmoigna de la reſolution fomentée par  
ceux de Conſtance, qui ne trouuerent rien plus  
ſeur que d'arreſter ces troupes aux deſpens de  
voifins. A quoy ils n'eſpargnerent ny gens ny  
argent pour leur donner courage. Les douze  
cens hommes cependant qu'Olla auoit ſeuz  
dans Conſtance, luy promirent qu'ils ne de-  
mentiroient point le nom de la ville qui leur  
eſtoit commiſe, mais la rendroient conſtance



**Image issue du site [mercurefrancois.ehess.fr](http://mercurefrancois.ehess.fr) - Cliché (c) Cécile Soudan**